



Le 14 décembre 2021

GROUPE RENAULT

119, rue du Point du Jour - 92109 BOULOGNE

Tel : 01.76.84.14.33 / 01.76.84.14.34

www.cgt-renault.com - e-mail : cgtrenault@gmail.com

Communiqué de presse CGT Renault

Accord pluriannuel : Les syndicats CGT Groupe Renault refusent le déclin de leur entreprise

A la suite d'une large consultation, les syndicats CGT du Groupe Renault ne signeront pas l'accord pluriannuel proposé par la direction. La direction du Groupe fait supporter aux seuls salariés et salariés ce nouveau plan d'économie. L'accord prévoit la baisse de nos capacités de production sur le territoire national et l'externalisation de l'ingénierie et des fonctions supports.

Avec beaucoup de cynisme, l'entreprise a nommé l'accord « Re-Nouveau » en France, mais il reprend les mêmes recettes du passé qui ont conduit au déclin du Groupe et plus généralement de l'industrie au plan national.

Quand on parle de relocalisation, de production en France, le présent accord tourne le dos à cette plainte des pouvoirs publics. La direction de Renault remet en cause l'ensemble des promesses, voire des engagements pris vis-à-vis de la filière automobile à l'exemple des fonderies. Elle favorise et développe les délocalisations en Turquie, en Chine sans se préoccuper de l'environnement et des conditions sociales des fabrications.

Tout au long des débats, la CGT a fait des propositions s'articulant autour de son [projet social et industriel](#) pour le développement du Groupe et de la filière automobile en France.

Les travailleurs du Groupe Renault subiront une augmentation du temps de travail annuel, 6 samedis de travail obligatoires, la possibilité de travailler 1 heure de plus par jour et une évolution dans la gestion des compteurs de congés donnant plus de pouvoir aux directions d'établissements.

La rémunération des salariés sera également revue à la baisse, particulièrement pour les futurs embauchés : les temps de pause ne leur seront plus rémunérés, soit l'équivalent d'une journée de travail gratuite par mois. Pour les CDI cette rémunération sera figée à la valeur actuelle. Les heures supplémentaires seront majorées uniquement de 25%, la majoration à 50% à partir de la 44^{ème} heure disparaît.

Les négociations salariales obligatoires seront quant à elles cadrées à la situation du marché automobile en France et à la situation économique de l'entreprise. Les augmentations générales de salaire risquent de disparaître au profit de l'individualisation du salaire.

Les fonction supports et l'ingénierie verront une nouvelle fois leurs effectifs diminués de 1700 personnes, portant à 6300 salariés ayant quitté le groupe depuis 2020. Les dirigeants du Groupe Renault ne s'interrogent pas sur les conditions de travail, ni sur l'intensification de la charge de travail. Ils réduisent les effectifs en même temps qu'ils diminuent les plannings de développement !

Le Groupe Renault se veut être le laboratoire du nouveau dispositif conventionnel de la métallurgie en France, cet accord ouvre les portes pour une application immédiate dès la signature de convention collective de l'Union des Industries Minière et Métallurgie.

La CGT Groupe Renault défend les salariés et leur outil de travail. Elle restera force de proposition pour que l'entreprise réponde aux besoins des populations, des salariés et de l'ensemble de la filière automobile nationale.